

LE BREUIL : Aïkido Bourgogne a tenu son assemblée générale

Lu 746 fois

21/03/2019 03:01



Avec une modification d'importance : la transformation du bureau en une assemblée collégiale, qui est plus en accord avec le fonctionnement du dojo.

Vendredi 15 mars, les membres du dojo d'aïkido du Breuil se sont retrouvés à l'ancienne mairie pour l'assemblée générale de leur association. Étaient également présents Bernard Pillot, premier adjoint au maire, Léon Matuszynski, adjoint délégué aux sports et à la vie associative, et Alain Mercier, Président de l'O.M.S. du Breuil. Des personnes que Sébastien Gogniat, le président de l'association, n'a pas manqué de remercier, non seulement pour leur présence mais également pour leur soutien tout au long de l'année sur les diverses manifestations. Il a élargi ses remerciements à l'ensemble des personnels communaux et à M. Gérard Dhorme pour son accord moral concernant l'utilisation de l'enceinte du château des Scouts lors des jours de beau temps.

Une association dynamique

Le président a ensuite dressé un rapide bilan des manifestations de l'année 2018, avec la participation à plusieurs stages internationaux, la présence des aikidokas à la journée des associations du Creusot et au forum du Breuil ; avec aussi l'organisation du stage animé par Kader Bentata et le cours donné par Laurent Chevrot ; avec encore le mois "uchi deshi".

L'association est donc très active et se porte bien. Le nombre d'adhérents en témoigne, avec une augmentation par rapport à l'année dernière : 18 adultes, 2 adolescents et 18 enfants participent régulièrement aux cours.

Une assemblée collégiale à la place du traditionnel bureau

Sébastien Gogniat a ensuite présenté les projets de 2019, qui sont grosso modo la reconduite des actions réalisées en 2018 et qui, toutes, ont rencontré le succès. Mais avec une importante modification d'ordre administratif : la disparition du classique bureau "président - trésorier - secrétaire" au profit d'une assemblée collégiale.

La présentation du bilan financier à l'équilibre, le budget prévisionnel (tous deux adoptés à l'unanimité) et le montant des cotisations pour l'année à venir (inchangé) ont clos l'assemblée générale ordinaire.

Il était alors temps de passer à l'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de l'association.

Le responsable technique Fabrice Tissier a exposé les grandes lignes du fonctionnement collégial. Il faut en effet savoir que rien dans la loi 1901 n'impose un bureau ni un président, un trésorier et un secrétaire. C'est simplement un fonctionnement dont l'usage s'est répandu par commodité.

Or, le dojo d'aïkido fonctionne, dans son principe même, grâce à l'implication et aux initiatives de chacun des pratiquants. Pas de notion hiérarchique ou de représentativité. Il semblait donc logique d'adapter les statuts au fonctionnement qui est déjà *de facto* en place.

Ces explications faites, Fabrice Tissier a donné lecture des nouveaux statuts de l'association qui ont été approuvés à l'unanimité. Le bureau est donc remplacé par une assemblée collégiale composée de (par ordre alphabétique) : Christophe Bouillet, Rémi Brelier, Catherine Cataldi, Sébastien Gogniat, Julien Rozen, Renaud Siffré et Fabrice Tissier.

Après une discussion plus informelle avec les élus sur l'esprit de l'aïkido en général, les échanges se sont poursuivis autour du verre de l'amitié.







